



## Harcèlement discrimination

Par **bouba1964**, le **08/05/2014** à **12:26**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

JE SUIS EN RESTRICTION MEDICAL? MON EMPLOYEUR VEUX M IMPOSER D EFFECTUER UN TRAVAIL EN CONTRADICTION AVEC MA RESTRICTION; LE MEDECIN DU TRAVAIL SE DECHARGE DE TOUTE RESPONSIBILITE; J AI DEMANDER AU SECR2TAIRE DU chsct POUR FAIRE UNE ENQUETE SUR LE TRAVIL DEMANDER QUE JE REFUSE DE FAIRE CAR JE NE DOIT PAS SOULEVER DE CHARGE A PLUS DE 60% LE SECR2TAIRE DU CHSCT REFUSE DE FAIRE L ENQUETE SUREMENT PARCE QUE JE FAIS PARTI D UN SYNDICAT CONTRAIRE AU SIEN. QUE PUIS JE FAIRE ET COMMENT L ATTAQUER;

aUSSI JE SUIS MEMEBRE DU CHSCT ET LA DIRECTION REFUSE DE REPONDRE AU QUESTIONS CELA RELEVE D4UN DELIT D ENTRAVE EN PLUS DU HARCELEMENT QUE JE SUBI. J AI SAISI L INSPECTION DU TRAVAIL QUI SOUHAITES ME CONVOQUER MERCI POUR VOS CONSEIL SURTOUT COMMENT JE PEUX ATTAQUER LE SECRETAIRE DU CHSCT DE ME LAISSER DANS LA DETRESSE ET JE SUIS EN ARRET DE MALADIE POUR DEPRESSION

Par **jibi7**, le **08/05/2014** à **13:07**

Bonjour[smile3]

petite aide pour vous donner une toute petite chance d'avoir une réponse ici!

"je suis en restriction médicale mon employeur veut m imposer d effectuer un travail en contradiction avec ma restriction; le medecin du travail se decharge de toute responsabilite; j ai demander au secrétaire du chsct pour faire une enquete sur le travail demandé que je refuse de faire car je ne dois pas soulever de charge a plus de 60 % (de quoi ?)

le secr2taire du chsct refuse de faire l'enquete surement parce que je fais parti d un syndicat contraire au sien. que puis je faire et comment l attaquer ?  
aussi je suis membre du chsct et la direction refuse de repondre au questions cela releve d'un delit d entrave en plus du harcelement que je subi. j ai saisi l inspection du travail qui souhaite me convoquer  
merci pour vos conseil surtout comment je peux attaquer le secretaire du chsct de me laisser dans la detresse et je suis en arret de maladie pour depression"  
[smile33]  
de rien !

Par **moisse**, le **08/05/2014** à **15:58**

Bonjour,

[citation] le medecin du travail se decharge de toute responsabilite[/citation]

Il a semble-t-il fait son boulot puisque délivré un certificat d'aptitude restreinte, certainement en limitant le poids des charges à manutentionner.

Son rôle s'arrête là, il ne peut pas dresser de PV.

[citation] j ai saisi l inspection du travail qui souhaite me convoquer [/citation]

En tant que membre du CHS-CT c'est la meilleure chose à faire, déclencher une enquête de l'inspecteur du travail.

[citation] surtout comment je peux attaquer le secretaire du chsct de me laisser dans la detresse[/citation]

Il n'a pas plus de pouvoir que vous et se heurte à un délit d'entrave.

Vous ne pouvez rien lui reprocher sauf un défaut de solidarité. Cela se tranche au moment des renouvellements et élections.